

boulangerie Langlois, un atelier de décortilage de café au moyen d'un moteur à vapeur de la force maxima de trois chevaux.

Art. 2. La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Papeete, le 11 mai 1897.

Signé: G. GALLET.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR:

— En date du 1^{er} mai 1897 —

N° 144. — M. Martin, garde-magasin de 3^e classe, est mis à la disposition du Chef du Service de Santé, pour prendre, à compter du 3 du courant, les fonctions d'agent comptable de l'Hôpital militaire, en remplacement de M. Machecourt, garde-magasin de 2^e classe, qui est remis à la disposition du Chef du Service Administratif.

— En date du 3 mai 1897 —

N° 145. — M. le Capitaine en 1^{er} Bourgoïn, prendra, à compter du 3 mai courant, la direction du service de l'Artillerie, dont la remise lui sera faite par M. le Capitaine Maistre.

N° 146. — Le commandement effectif des troupes de terre de toutes armes en garnison dans la colonie est délégué à M. le Capitaine Fayn, en remplacement de M. le Capitaine Maistre, désigné pour continuer ses services en France.

N° 147. — Un congé de six mois sans solde est accordé, à compter du 1^{er} mai, à M. Tautu-Tehei Scholermann, instituteur public, pour en jouir dans la colonie.

— En date du 4 mai 1897 —

N° 148. — Est acceptée, à compter du 1^{er} mai courant, la démission de son emploi offerte par le sieur Alexandre, Etienne, ouvrier-compositeur de 3^e classe de l'Imprimerie du Gouvernement.

— En date du 6 mai 1897 —

N° 149. — Est acceptée, à compter du 1^{er} mai courant, la démission de son emploi offerte par le sieur Atamoe a Aputeraï, instituteur à Haapiti.